



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 4 octobre 2021, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Alain Villemure, et Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h34.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 octobre 2021
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 septembre et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de paiement des comptes
 - 8.3 Achat de chaises pour les membres du conseil
 - 8.4 Dépôt des rapports comparatifs
 - 8.5 Prolongation de la lettre d'entente numéro 8
 - 8.6 Annulation de la résolution 2021-09-132 Installation d'affiches – Municipalité de Bury
 - 8.7 Ventes d'un terrain
 - 8.8 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury
 - 8.9 Installation d'affiches – Municipalité de Bury
 - 8.10 Arrêt de procédure pour les dossiers en infraction à certains règlements d'urbanisme
 - 8.11 Octroi de bourses de finissants

2021-10-146



No de résolution
ou annotation

8.12 Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux
– rue Stokes

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 429-2021 « Concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux — abrogeant le règlement numéro 429-2017 »

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 6 décembre 2021, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 septembre et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021, soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen pose les questions suivantes :

- Sur quelle recommandation avons-nous acheté un camion comme camion de collecte ?
- Où est le filet pour séparer la patinoire en deux ?
- Pourquoi les herbes envahissantes ne se sont pas sur la liste d'item acceptées dans le compost.
- Combien de voyages sont envoyés chez Valoris ? Un par jour ?
- Site web
- Quatre propriétés (d'une valeur d'environ 641 000 \$ ne produit aucun revenu (golf, 569 rue Main, terrain vacant rue Main et terrain vacant rue Mill)
- Une citoyenne dit que l'affiche en face du cimetière sur la rue McIver qui annonce des tulipes pour les vétérans pourrait être enlevée puisqu'il n'y a plus de fleurs.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture



No de résolution
ou annotation

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de \$174 426.94.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Autorisation de paiement des comptes

ATTENDU QUE le conseil ne pourra pas accepter la liste des comptes du 1^{er} octobre au 15 novembre prochain et que certaines dépenses déjà autorisées par le conseil ou décrétées par la directrice générale à l'intérieur de sa délégation de dépenser devront être payés durant cette période ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à émettre les chèques nécessaires pour le paiement de toutes dépenses nécessaires prévues au budget et découlant d'autorisation du conseil ou de sa délégation de dépenser, et ce pour le bon fonctionnement de la municipalité.

D'inclure la liste des paiements effectués dans la liste des comptes lors de la première réunion publique du conseil le 15 novembre 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Achat de chaises pour les membres du conseil

ATTENDU QUE les chaises de bureau disponible pour les séances du conseil sont désuètes ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de huit (8) chaises de bureau pour les séances du conseil, au 563, rue Main ;

QUE le paiement soit pris à même le budget 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-10-148

2021-10-149

2021-10-150



No de résolution
ou annotation

8.4 Dépôt des rapports comparatifs

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

8.5 Prolongation de la lettre d'entente numéro 8

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a signé la lettre d'entente numéro 8 le 9 août 2021 ;

ATTENDU QU'il est stipulé dans l'entente que cette date peut être révisée par les parties si des délais surviennent ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise un délai supplémentaire, pouvant aller jusqu'au 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Annulation de la résolution 2021-09-132 Installation d'affiches – Municipalité de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR LE conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'annuler la résolution numéro 2021-09-132 Installation
d'affiches – Municipalité de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Ventes d'un terrain

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède un terrain, matricule 3245-19-6721, dont elle n'a pas usage ;

ATTENDU QUE ce terrain a été acquis lors d'une vente pour taxes suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QU'afin de se départir de ce bien, elle a procédé à une vente au plus offrant ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de 900 \$, présenté par M. Patrick Ethier pour la vente d'un terrain, matricule 3245-19-6721.

QUE tous les frais liés à cette vente soient assumés par l'acquéreur.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation

2021-10-151

2021-10-152

2021-10-153

2021-10-154



No de résolution
ou annotation

pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Installation d'affiches – Municipalité de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire procéder à l'installation d'une enseigne d'identification aux entrées principales de la municipalité ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la fabrication de deux (2) nouvelles enseignes pour les entrées de la municipalité en provenance de Cookshire-Eaton et Lingwick ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Enseigne Sherbrooke au montant de 7 250 \$ l'unité, pour un total de 14 500 \$, taxes en sus.

QUE le montant nécessaire soit pris à même le fonds de roulement, payable à compter de 2022 sur une période de 5 ans

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-10-155



N^o de résolution
2021-10-156

8.10 Arrêt de procédure pour les dossiers en infraction à certains règlements d'urbanisme

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de l'inspecteur municipal d'appliquer les règlements adoptés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'il est possible pour les citoyens de présenter une demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en lien avec les règlements d'urbanisme, afin qu'une recommandation soit effectuée au conseil municipal concernant leur dossier;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire suspendre les procédures établies dans la réglementation, pour les citoyens en infraction;

ATTENDU QUE les citoyens seront avisés par lettre, signée par le maire;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Bury demande un arrêt des procédures pour toutes demandes en attente d'une décision, en lien avec les règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-10-157

8.11 Octroi de bourses de finissants

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique qui donne une bourse aux finissants des écoles secondaires ;

ATTENDU QUE cette récompense vise tous les élèves de moins de 20 ans appartenant à la communauté de Bury ayant terminé leurs études secondaires ;

ATTENDU QUE neuf (9) étudiants et étudiantes ont obtenu leur diplôme d'études secondaires en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 300 \$ pour chaque finissant ayant obtenu un diplôme d'études secondaires en 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-10-158

8.12 Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux – rue Stokes

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit procéder à des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur la rue Stokes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à des demandes de soumissions à l'égard des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes par le biais d'un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les trois (3) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	T.G.C. inc.	1 572 576,89 \$
2	Eurovia Québec Construction inc.	1 583 073,76 \$
3	Lafontaine & Fils inc.	1 759 499,99 \$

ATTENDU QU'une analyse de soumission a révélé que le plus bas soumissionnaire avait présenté une soumission conforme aux exigences des plans et devis ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH pour le financement du projet ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat pour la réfection des services municipaux – rue Stokes, au montant de 1 572 576,89 \$, avant taxes, à T.G.C. inc., conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour le financement dudit projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 429-2021 « Concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux — abrogeant le règlement numéro 429-2017

Attendu que l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations et des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions, le personnel électoral et autres ;

Attendu que les montants fixés par le ministère dans le Règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ont été modifiés ;

Attendu que selon l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

Attendu que les membres du conseil municipal jugent opportun de modifier le règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections afin d'établir un tarif équivalent à celui modifié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié par le Directeur général des élections le 1er mai 2021 ;

Attendu qu'avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

2021-10-159



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE par le présent règlement numéro 429-2021 « Concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux — abrogeant le règlement numéro 429-2017 » soit et est adopté.

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'interroge sur les points suivants :

- Question en lien avec les numéros 21 et 22 de la liste des comptes.
- 8.9- Il n'y a pas déjà des affiches ? Est-ce qu'elles seront bilingues ?
- 8.12- est-ce que les travaux prévus incluent aussi la chaussée ?
- 8.10 pourquoi les sous-traitants comme l'inspecteur ne portent pas le masque dans le bureau ?

Une citoyenne pose les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la lettre d'entente mentionnée au point 8.5 concerne ?
- Elle demande des explications pour le point 8.10.
- Est-ce que les points 8.6 et 8.9 sont reliés ?

11. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h 54.

La prochaine séance ordinaire, du Conseil se tiendra le lundi 6 décembre 2021, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main, à Bury.

La première séance du conseil nouvellement élu se tiendra lors d'une séance extraordinaire le lundi le 15 novembre 2021 à 19h30 au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2021-10-148, 2021-10-150, 2021-10-155 et 2021-10-157.

Signé ce 5 octobre, 2021.

Louise Brière
Directrice Générale et Secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire

2021-10-160